



Information sur présentations externes, conférenciers et invités dans les écoles

Information sur l'activité	
Nom de l'école	École catholique de La Vérendrye
Date	2026-03-03
Nom du conférencier invité ou organisation	Brave Éducation
Titre de l'activité	Renforcer la régulation émotionnelle
Lieu	École catholique de La Vérendrye
Nom des présentateurs	Gemma Zelmanovits et Alice Cyr
Thème ou objectif de l'activité et public cible	
Thème : prévention de l'intimidation	
Public cible : 7 ^e et 8 ^e année	
Atelier : <i>Renforcer la régulation émotionnelle</i> : Les élèves apprennent comment les événements impactent leurs émotions et leurs pensées, ainsi que comment ils influencent leurs actions. Les élèves apprennent qu'il est important de prendre en charge nos réactions et comment réguler celles-ci à travers nos trois étapes : respirer, se concentrer et partager.	

Lien avec le curriculum et/ou le but de l'activité

En lien avec l'engagement du ministère de l'Éducation (NPP 144 – Prévention de l'intimidation et intervention) à offrir un système d'éducation sécuritaire et inclusif, où les élèves bénéficient d'un milieu scolaire positif et respectueux propice à l'apprentissage.

Documents à distribuer, cadeaux ou publications qui seront fournis

S/O

Date maximale d'affichage

(au plus tard 14 jours avant l'évènement)

2026-02-17

La loi sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves oblige les conseils scolaires à rendre publique leur politique concernant les conférenciers tiers dans les écoles.

Les écoles doivent fournir des renseignements précis aux parents et aux tuteurs chaque fois que des conférenciers ou des groupes externes sont invités à parler aux élèves de la maternelle à la 12^e année lors d'événements organisés à l'école, au moins 14 jours civils avant la date à laquelle les présentations auront lieu.